COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 2 JUIN 2026

Présents : Mme Sylvestre- M. Podan-Mavounzy (Président)- Pézière- Cokgul
Assiste : M. Macina (Comité de Direction)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la vieille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

La Commission rappelle aux clubs qu'un espace sur votre dossier d'engagements 2026/2027 vous permet de nous faire part de vos desiderata

MATCHS NON-JOUES

La commission informe les clubs que les matchs, cités ci-dessous, non joués à ce jour et n'ayant aucune incidence sur les classements sont neutralisés

SENIORS D3 Poule C
Match n° 53526899 du 23/11/2026
MONTMAGNY FC 1 / Ent BEAUMONT MOURS 1

SENIORS D4 Poule D
Match n° 54556221 du 17/05/2026
HERBLAY ES 3 / DOMONT FC 3

U14 D5 Poule A
Match n° 54425984 du 4/04/2026
BOUFFEMONT ACF 21 / BEZONS USO

U14 D4 Poule C
Match n° 54456020 du 14/02/2026
BRUYERES BERNES 21 / ESSG 23

COURRIERS CLUBS

THILLAY VAUD'HERLAND
Courrier du 15/05/2026
En réponse à votre mail concernant le
Match n° 53521233 du 09/05/2026
U14 D4 Poule A
St BRICE FC / THILLAY VAUD'HERLAND

St BRICE FC	0 but	0 pt
THILLAY VAUD'HERLAND	5 buts	3 pts

Cela fait suite au PV de la Commission FMI concernant la non-utilisation de la FMI

FEUILLES DE MATCHS IRREGULIERES

GROSLAY
U14 D5 Poule C
Match n° 53715623 du 16/05/2026
FC GROSLAY / CHAMPAGNE 95 SFC
Maque n° de match et division
Amende 10€ GROSLAY

CHAMPAGNE
U14 D4 Poule C
Match n° 54456049 du 16/05/2026
CHAMPAGNE 95 SFC / SURVILLIERS AVENIR
Maque catégorie, groupe et poule
Amende 10€ CHAMPAGNE

ARNOUVILLE
U16 D4 Poule C
Match n° 54849472 du 17/05/2026
ARNOUVILLE FAS / AUVERS ENNERY
Maque catégorie, noms des équipes
Amende 10€ ARNOUVILLE

Match perdu par pénalité

SENIORS D3 Poule A
Match n° 53567255 du 10/05/2026
CHAUM LUZARCHES 1 / BOUFFEMONT ACF 1
CHAUM LUZARCHES 1 5 buts 3 pts
BOUFFEMONT ACF 1 0 but -1 pt
Application de l'article 40.1 du RS du DVOF (refus de remplir les formalités réglementaires d'avant match)

Match perdu par pénalité à la suite de deux appels FMI

SENIORS D4 Poule C
Match n° 54557673 du 17/05/2026
Montmorency FC / Neuville sur Oise
Montmorency FC 0 but -1 pt
Neuville s/o AS 0 but -1 pt
Amende 52€ Montmorency FC

U14 D5 Poule C
Match n° 53715623 du 16/05/2026
Groslay FC /Champagne 95 SFC
Groslay FC 0 but -1 pt
Champagne 95 SFS 0 but -1 pt
Amende 52€ Groslay FC

U14 D2 Poule B
Match n° 53520881 du 16/05/2026
Bezons USO /ST Ouen l'aumône
Bezons USO 0 but -1 pt
St Ouen l'aumône 0 but -1 pt
Amende 52€ Bezons USO

Secrétaire de Séance
M. Pascal PEZIERE

Président de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY